



## **Communiqué de la CFDT Aux Inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière (IP et DPCSR)**

### **La CFDT toujours à vos côtés**

Vous avez été informés de la démission de la CFDT de 7 militants et adhérents des corps des inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière. Parmi ceux ci figurent le représentant à la CAP qui, contre toute logique a décidé de continuer à siéger bien qu'il ait été élu sur une liste CFDT.

Si la CAP constitue un élément important de la gestion des personnels, ce n'est pas le seul. Fort de nos résultats aux élections, nous serons en capacité de porter auprès de l'administration vos dossiers individuels et d'agir, comme nous l'avons toujours fait, pour améliorer les conditions de votre gestion. Bien entendu, toutes les autres délégations où ces personnes siégeaient au titre de la CFDT (groupe de travail sur les évolutions statutaires, sur l'hygiène et la sécurité, sur les évolutions de l'examen du permis de conduire, CCER, commission locales de répartition) leurs ont été retirées. Ils seront remplacés dès que possible.

Comme elle l'a toujours fait, la CFDT demeure en capacité de vous soutenir, de vous conseiller et de vous assister dans vos démarches. Sa permanence nationale, son réseau de militants (au CTP Ministériel, au Comité Central d'Hygiène et de Sécurité, au Comité Central d'Action Sociale comme au niveau local), continueront à peser sur l'ensemble des dossiers qui vous touchent. Dans une période où le devenir du service de l'éducation routière est en question, la force d'une grande organisation syndicale représentative, ça compte.

Vos conditions de travail, votre gestion individuelle, vos mobilités professionnelles sont des sujets sur lesquels notre présence sur le terrain vous assurent des relais efficaces. Comme hier, nous continuerons, partout où cela est possible, à agir sur vos difficultés pour tenter d'y trouver collectivement les remèdes.

La CFDT s'est donnée dans ses statuts des exigences en terme de démocratie syndicale et de débats collectifs pour établir des revendications débattues, partagées et soutenues par ses adhérents et conformes aux intérêts des personnels. Une démocratie syndicale aux antipodes des décisions ou désirs d'un seul ou même de quelques uns.

### ***Pour toutes informations :***

#### Nos contacts :

secrétariat de la permanence nationale : 01 40 81 24 00  
Suivi des CAP : Evelyne Porée : 01 40 81 24 03

#### Contacts inspecteurs :

Magali Gadoud - DDE 49 - portable 06 22 76 98 90 mël : magali.gadoud@equipement.gouv.fr  
André Chaudron - DDE 38 - portable 06 16 52 62 49 mël : andre.chaudron@equipement.gouv.fr